

D'une Vie à l'Autre ou la seconde histoire du *Lebensborn* nazi sous la guerre froide

Compte rendu de film

Marie-Bénédicte Vincent



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoirepolitique/12703>

ISSN : 1954-3670

Éditeur

Centre d'histoire de Sciences Po

Référence électronique

Marie-Bénédicte Vincent, « *D'une Vie à l'Autre* ou la seconde histoire du *Lebensborn* nazi sous la guerre froide », *Histoire Politique* [En ligne], Comptes rendus, mis en ligne le 15 juillet 2014, consulté le 19 septembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/histoirepolitique/12703>

Ce document a été généré automatiquement le 19 septembre 2023.

Tous droits réservés

D'une Vie à l'Autre ou la seconde histoire du *Lebensborn* nazi sous la guerre froide

Compte rendu de film

Marie-Bénédicte Vincent

RÉFÉRENCE

D'une Vie à l'Autre [film], de Georg Maas et Judith Kaufmann (2012)

- 1 Markus Wolf (1923-2006), l'ancien chef des services secrets est-allemands (Hauptverwaltungserklärung, abrégé en HVA) de 1958 à 1986, expliquait dans un entretien en 1992¹ : « Nous avons travaillé avec des jeunes femmes formidables, qui ont pris de grands risques pour rassembler de très importantes informations. Et, dans ce métier qui présuppose que la fin justifie les moyens, certaines ont beaucoup sacrifié. Il y eut même quelques histoires tragiques [...]. Mais à l'inverse, nous connûmes des cas beaucoup plus heureux. Des couples se sont formés, il y eut des mariages, des enfants sont nés... » Le personnage fictif du film de Georg Maas, Katrine Evensor (excellamment interprétée par Juliane Köhler), incarne la double vie de ces femmes-espions de la RDA infiltrées à l'Ouest, en l'occurrence en Norvège, dont le bonheur familial s'effondre juste après la réunification allemande quand elles sont démasquées. Le film va cependant plus loin dans l'entreprise de dévoilement, puisque la protagoniste, recrutée dans les années 1960 comme agent par le ministère de la Sécurité d'État (Stasi), usurpe l'identité d'une enfant de l'organisation SS *Lebensborn*, née de mère norvégienne et d'un soldat allemand stationné en Norvège pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce croisement inattendu et compliqué entre l'héritage du nazisme et celui de la RDA qui explique le succès de ce film, sorti sur les écrans français en mai 2014 et plusieurs fois récompensé (Prix du public au Festival du film d'histoire de Pessac, Prix du public meilleure actrice au Festival de Saint-Jean-de-Luz), plus qu'une esthétique particulière.

- 2 Partant de là, le film intéresse le public français à plusieurs titres. Le premier est incontestablement de mieux faire connaître l'organisation SS *Lebensborn*, fondée en 1935, qui a œuvré tant dans le Troisième Reich qu'en Europe occupée, bien que la France n'ait pratiquement pas été concernée par le projet racial de germanisation de l'Europe porté par Himmler. Mieux connue par l'historiographie depuis les années 1980 – un livre de Georg Lilienthal a été pionnier en la matière en 1985² – l'organisation *Lebensborn* a trouvé en Norvège, après la capitulation du pays le 10 juin 1940, le lieu principal de son activité en Europe de l'Ouest. On connaît désormais très bien l'étendue de celle-ci grâce aux travaux de Volker Koop³. La Norvège correspondait aux critères raciaux nazis en raison de la prétendue pureté aryenne de sa population. La présence de 400 000 soldats de la Wehrmacht devait permettre une fusion germano-norvégienne de la population sous domination allemande, selon les vœux exprimés par Himmler lors d'un discours du 9 novembre 1940 devant les troupes allemandes. Le *Lebensborn* recevait dès lors une fonction essentielle : empêcher la « norvégisation » des enfants nés d'unions (illégitimes) entre soldats allemands et femmes norvégiennes et favoriser au contraire leur germanisation. Cette question des enfants illégitimes était loin d'être anecdotique aux yeux de l'occupant, puisque le commissaire du Reich pour la Norvège occupée, Wilhelm Rediess (1900-1945), l'évoque dans une lettre à Himmler datée du 5 décembre 1940 dans laquelle il réclame la création en Norvège de maternités et foyers *Lebensborn*. Une antenne permanente du *Lebensborn* est fondée à Oslo : elle emploie 50 personnes à la fin de la guerre et 233 si on inclut le personnel en poste dans la dizaine de foyers, maternités, orphelinats créés ou réquisitionnés en Norvège. Le budget du *Lebensborn* norvégien est ainsi passé de 2,3 millions de Reichsmark en 1941 à 6,2 millions en 1945, ce qui permet de mesurer l'importance politique de l'organisation. Les femmes qui accouchaient dans les maternités *Lebensborn* recevaient une poussette et une allocation mensuelle de trente à cinquante couronnes norvégiennes. Près de 6 000 enfants ont été enregistrés dans les institutions *Lebensborn* de Norvège dont 200 ont été emmenés en Allemagne à partir de 1943⁴, officiellement avec l'accord de leur mère qui consentait à abandonner l'enfant destiné à être germanisé. Les mères norvégiennes sont incarnées dans le film par le personnage de la mère de Katrin, condensé de souffrance maternelle et double victime (de l'occupation allemande et de la RDA), mais dépeint sans grande volonté. Notons aussi que certaines mères norvégiennes ont été conduites en Allemagne pour y être germanisées et mariées. Officiellement, le Troisième Reich n'autorisait pas les mariages entre Norvégiennes et soldats allemands (de tels mariages requéraient une autorisation du Führer, comme le spécifie une circulaire de Bormann du 18 février 1942), alors que Himmler défendait le point de vue opposé pour germaniser l'Europe, et autorisait les mariages entre soldats norvégiens de la Waffen-SS et femmes allemandes.
- 3 Déplaçons-nous maintenant en Allemagne : le personnage de Katrine visite après la réunification le *Lebensborn* du Sonnenwiese à Kohren-Salis en Saxe à la recherche de témoins gênants. La scène montrant l'orphelinat dans un état délabré avec les anciens berceaux ne correspond pas à la vérité historique, puisque l'orphelinat a été officiellement fermé le 1^{er} août 1945 et transformé en foyer pour personnes âgées. En avril 1945, il restait pourtant encore une centaine d'enfants et 75 personnes pour les encadrer. Or, cet orphelinat a eu la particularité d'accueillir des enfants nés de mère norvégienne et de père allemand (plus de 20 étaient encore présents lors de la fermeture, avant leur placement dans des familles allemandes). Un autre foyer *Lebensborn*, à Hohehorst près de Brême, hébergeait également une poignée d'enfants

norvégiens. Ces transferts d'enfants sont mal connus après la guerre, du fait de la destruction volontaire des archives de l'organisation par ses responsables. C'est ainsi que les dirigeants de centres *Lebensborn*, tels Gregor Ebner ou Max Sollmann, sont acquittés par les tribunaux américains de Nuremberg en 1947-1948 et faiblement sanctionnés (par des peines d'amendes) lors de leur comparution en 1950 devant la « chambre de dénazification » à Munich : ils parviennent en effet, témoins à l'appui, à présenter le *Lebensborn* comme une organisation caritative assurant la protection des femmes enceintes non mariées. L'envoi de Norvégiennes enceintes en Allemagne est aussi défendu comme une œuvre sociale.

- 4 Il faut souligner que, après la guerre, la Norvège a fait preuve de peu de zèle pour rapatrier les enfants nés sur son sol et transférés par la SS en Allemagne. Certes, la Croix-Rouge norvégienne et la mission militaire norvégienne à Berlin ont cherché à les identifier et à les localiser pour les rendre à leur mère, mais avec peu de succès, faute d'archives. Quant aux enfants nés ou accueillis dans les *Lebensborn* en Norvège, ils ont subi de nombreuses discriminations et humiliations après la guerre. Beaucoup ont été taxés d'infériorité ou d'incapacité du fait de leur origine honteuse, d'autres ont été enfermés dans des hôpitaux psychiatriques pour cause de « fragilité », d'autres encore ont subi des violences et des viols dans les familles ou foyers d'accueil. On estime à plus de 10 000 le nombre total d'enfants nés pendant la guerre ou dans l'immédiat après-guerre en Norvège qui avaient un père allemand (la plupart étant nés en dehors du *Lebensborn*). 14 000 femmes ont été emprisonnées et 5 000 condamnées à des travaux forcés lors de l'épuration, qui a sanctionné la collaboration « horizontale ». Dans ce contexte, les enfants de la collaboration ont été stigmatisés. Plus de trente ans après, c'est le combat judiciaire des enfants du *Lebensborn* contre l'État norvégien qui fournit l'intrigue du film de Georg Maas : constitués en association depuis 1986, ils réclament des dédommagements à l'État pour les préjudices subis. Ces péripéties judiciaires ont amené le gouvernement norvégien à commencer à la fin des années 1990 un « travail sur le passé ». En 2007, la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg a été saisie d'une plainte contre l'État norvégien déposée par environ 150 citoyens nés de mère norvégienne et de père allemand. La plainte a été déboutée. Mais on voit que « l'histoire du *Lebensborn* n'est pas finie », pour reprendre la conclusion de Koop.
- 5 Le film *D'Une Vie à l'Autre* ne s'en tient pas là, puisqu'il ajoute à ce dossier déjà complexe la perversité de la Stasi, qui a su profiter de la situation des enfants du *Lebensborn* se trouvant sur le territoire de la RDA et les utiliser au profit de ses services secrets. Le sujet est connu de l'opinion depuis que le magazine *Der Spiegel* a révélé le 16 juin 1997⁵ que la Stasi s'était servie de l'identité des enfants norvégiens transférés en Allemagne pendant la guerre pour infiltrer à partir des années 1960 des agents à l'Ouest en profitant de leur bi-nationalité (une aubaine dans le métier !). La Stasi a ainsi recruté directement ces jeunes comme espions, ou bien usurpé leur identité, comme c'est le cas dans le film. Il existe des cas connus de telles usurpations : ainsi Ludwig Bergmann, né en 1941 d'un père soldat allemand et d'une mère norvégienne, vivait (surveillé) en RDA tandis qu'un agent de la Stasi (Heinz Hempel, ingénieur du SED) utilisait son identité pour obtenir d'Oslo des papiers norvégiens et reprendre contact avec sa prétendue mère, avant de s'installer en RFA pour espionner l'armée britannique stationnée à Münster. Dans le film, Katrine espionne une base navale de l'OTAN, jusqu'à se marier (par amour) avec un militaire. Faut-il alors croire Markus Wolf quand il relativise en 1992 l'importance de l'activité est-allemande de renseignement en dehors de la RFA : « Nous avons effectivement des agents dans d'autres pays d'Europe que la RFA, mais je

le répète, il ne s'agissait que de cibles secondaires⁶ » ? Qu'en est-il du domaine militaire ?

- 6 Quoi qu'il en soit, le film romance, mais à partir de cas avérés et tragiques, cette instrumentalisation du *Lebensborn* par la RDA, qui s'inscrit dans une « seconde histoire du nazisme⁷ » élargie aux deux Allemagnes, dont l'histoire croisée est devenue nécessaire.

NOTES

1. Markus Wolf, *L'œil de Berlin. Entretiens de Maurice Najman avec le patron des services secrets est-allemands*, Paris, Balland, 1992, p. 145.
2. Georg Lilienthal, *Der Lebensborn e.V.: ein Instrument national-sozialistischer Rassenpolitik*, Stuttgart, Fischer, 1985.
3. Volker Koop, *Dem Führer ein Kind schenken : die SS-Organisation Lebensborn e.V.*, Cologne, Böhlau, 2007, p. 190 et suiv.
4. Chiffres donnés par Volker Koop, *ibid.*, p. 192.
5. *Der Spiegel*, n° 25/1997, consultable sur le site : <http://www.spiegel.de/spiegel/print/d-8724926.html> [lien consulté le 8 juillet 2014].
6. Markus Wolf, *op. cit.*, p. 141.
7. Nous reprenons ici le titre de la synthèse d'Alfred Wahl : *La seconde histoire du nazisme dans l'Allemagne fédérale depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2006.